



**SYNDICAT DE LA PLAINE DE FAVERGES
SEANCE DU 12 DECEMBRE 2016 A 16 HEURES 30
SALLE DE REUNION DE LA MAIRIE DE CREYS-MEPIEU
(Sur convocation du 5 décembre 2016)**

COMPTE-RENDU

Nombre de délégués : 8
En exercice : 8
Présents : 6
Absents excusés : 2

ETAIENT PRESENTS: Mr Jean-François DUBOIS, Mr Olivier BONNARD, Mr Guillaume BONNARD, Mr Claude BOUVIER, Mr Patrice PACAUD, Raymond BERNET.

ABSENTS EXCUSES: Mr Michel HANNI, Mr Rubens LUCIANI.

Mr le Président ouvre la séance à 16h30 :

➤ **RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR PREVU A LA CONVOCATION.**

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité des présents.

➤ **ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 7 JUILLET 2016**

L'assemblée adopte ce compte-rendu à l'unanimité.

I. Présentation du Schéma directeur syndical a l'horizon 2020

Mr le Président rappelle l'objectif du schéma directeur d'assainissement à l'horizon 2020. Ce document permet de définir une programmation pluriannuelle des actions et investissements à réaliser pour mettre en conformité l'ensemble des systèmes d'assainissement du périmètre syndical.

Il souhaite présenter lors ce comité syndical un document unique permettant de récapituler l'ensemble des coûts d'investissement, planning prévisionnel et impact financier pour les communes. Les propositions retenues seront classées dans un échéancier à court, moyen et long terme.

Les possibilités de financement de chaque solution sont évaluées en prenant en compte :

- Le coût des travaux (travaux, maîtrise d'œuvre, imprévus...)
- Les possibilités de subvention (Agence de l'eau, Conseil Départemental, Communauté de Communes).

Les études en cours permettront d'affiner les aspects techniques et financiers. L'étude financière en cours réalisée par IDE consultant précisera :

- l'incidence sur le prix de l'eau
- l'impact sur la durée de l'emprunt
- la simulation des amortissements futurs

A l'issu de la présentation de ce document, le conseil syndical statuera sur le choix des actions. Le programme de travaux définitif sera établi sur la base de ce choix.

Action n°1 : Liaison Crevières /STEP de la Fouillouse

Contexte

Lagune mise en service en 1989, considérée comme non conforme en équipement. Elle reçoit des charges polluantes supérieures à sa capacité nominale et fonctionne de manière dégradée (300 EH raccordés pour une capacité nominale de 270 EH). Les bassins ne sont pas étanches, les effluents s'infiltrent dès le 2ème bassin.

En l'état actuel, le développement de l'urbanisation est stoppé, aucun permis accordé sur l'agglomération d'assainissement mais 360 EH sont prévus à l'horizon 2030 au projet de PLU.

Etudes disponibles

✓ **Schéma directeur d'assainissement et diagnostic des réseaux**

Etude réalisé en 2013/2014 par Réalité environnement qui se conclue par un programme de travaux :

- Remplacement de la lagune par un filtre planté de roseau
- Programme d'élimination des ECP (mise en séparatif et réhabilitation de collecteurs)

Des études complémentaires sur les modalités et le niveau de rejet d'un filtre planté de roseaux se sont avérées négatives. Etude d'une autre alternative.

✓ **Etude diagnostic réalisée par EPTEAU**

Le choix d'une liaison du hameau de Crevières vers la STEP de la Fouillouse est retenu (validation par le comité de pilotage du 28/05/2015). Le groupement EPTEAU/TEST INGENIERIE/IDE CONSULTANT est retenu fin 2015 pour étudier la faisabilité de cette opération.

Au 1er semestre 2016 : réalisation du diagnostic et métrologie.

Octobre 2016 : premier rendu de l'étude lors du comité de pilotage du 06/10/2016. La faisabilité est validée sous condition: réalisation d'un programme d'élimination des ECP sur le hameau de Crevières et sur le système de la Fouillouse. Présentation du tracé étudié et chiffré par Test Ingenierie.

Programme proposé pour ce système (cf tableau annexe 1)

Phase 1 - élimination des ECP Pusigneu/Favergeres → **2017**

Coût total de l'opération : 469 000 €

Phase 2 - élimination des ECP Le Bron (Priorité 1) et Les Granges (Priorité 2) → **2018**

Coût total de l'opération : 91 000 €

Phase 3 - élimination des ECP Riondaz (Priorité 2) → **2018**

Coût total de l'opération : 79 000 €

Phase 4 - Réseau de transit et BSR → **2018**

Coût total de l'opération : 711 000 €

Phase 5 - élimination des ECP La Brèche et le Planot (Priorité 2) → **2018**

Coût total de l'opération : 70 000 €

Phase 6 - BSR STEP de la Fouillouse → **2019**

Coût total de l'opération : 200 000 €

Action n°2 : Extension de réseau RD75 cheminement doux

Contexte

Les contrôles de 1^{er} diagnostic des ANC réalisés en 2011/2012 sur la commune d'Arandon ont révélé une grande majorité d'installations non conformes avec une impossibilité de mise aux normes. Il a donc été décidé d'engager des extensions de réseaux collectifs pour liaison au système de la Fouillouse. 3 tranches ont été définies et inscrites au zonage d'assainissement collectif de la commune :

- Route de Mépieu : travaux réalisés en 2014
- Arandon village Nord : travaux réalisés en 2016
- RD 1075 sous cheminement doux : travaux programmés pour 2017

Programme proposé pour ce système (cf tableau annexe 1)

Réalisation en 2017

Coût total de l'opération : 60 000 €

Action n°3 : Réhabilitation de la lagune du Poulet

a) Contexte

Les réseaux de Creys / le Mollard / le Poulet envoient les eaux usées sur un lagunage comportant trois bassins, situé au point bas du Mollard. Cet ouvrage, dimensionné pour traiter 260 équivalents habitants (EH), en service depuis 1990 est obsolète et ne répond plus aux besoins de la commune en termes de développement de la population.

Cette problématique a motivé le Syndicat à faire réaliser une étude de faisabilité dont l'objectif global est de synthétiser les enjeux démographiques, techniques et financiers afin de mettre en évidence une solution technique la mieux adaptée.

b) Etudes disponibles

- ✓ **Etude de faisabilité réalisée par SINBIO : requalification du traitement des eaux usées**

Etude qui a débuté en 2013 et comprend 3 phases : diagnostics, étude de scénarii, étude d'AVP et dossier loi sur l'eau du scénario retenu.

La phase 1 du diagnostic a mis en évidence d'importantes entrées d'eaux claires parasites dans le réseau de transfert engendrant une charge hydraulique en entrée très supérieure à la capacité de traitement de le STEP.

Depuis le rendu de phase 2, le syndicat a procédé à une restauration de la partie aval du réseau d'assainissement de Creys centre bourg. La dernière section de ce réseau jusqu'à l'actuelle lagune n'a pas été finalisé dans la mesure où les caractéristiques de la future station n'étaient pas connues.

Rendu final de l'étude: avril 2016. Le scénario retenu prévoit la construction d'un filtre planté de roseaux d'une capacité de 582 EH en lieu et place de la lagune actuelle et prévoit également le raccordement éventuel du hameau de Daleigneu.

Le dossier loi sur l'eau n'a pas pu être finalisé, il manquait des éléments concernant le rejet de la future station de traitement.

Novembre 2016 : contact avec la Police de l'eau afin de régler le problème de l'exutoire et permettre au bureau d'étude de finaliser le dossier loi sur l'eau.

Décision du conseil syndical du 7 juillet 2016 : ne pas raccorder le hameau de Daleigneu, tout en conservant la capacité de 582 EH pour la future station afin de prendre en compte l'évolution de l'urbanisme sur ce secteur.

c) Programme proposé pour ce système (cf tableau annexe 1)

Phase 1 - élimination des ECP Le mollard → **2017**

Coût total de l'opération : 52 250 €

Phase 2 – curage coordonné avec le chantier → **2018**

Coût total de l'opération : 30 000 €

Phase 3 – construction de la STEP du Poulet → **2018**

Coût total de l'opération : 442 604 €

Action n°4 : Liaison Passins/Natur'Net

Contexte

Le Bourg de Passins est actuellement raccordé sur une lagune mise en service en 1982. Elle reçoit des charges polluantes supérieures à sa capacité nominale et fonctionne de manière dégradée (595 EH raccordés pour une capacité nominale de 367 EH). Le prétraitement en entrée du premier bassin n'existe plus, les digues sont fortement endommagées par les ragondins et le niveau d'eau a dû être abaissé afin d'éviter les déversements des eaux dans les champs voisins. Elle a été classée comme non conforme en équipement.

Le PLU en cours de révision prévoit un développement de l'agglomération d'assainissement pouvant aller jusqu'à 1 000 EH avec la prise en compte des projets sur l'ensemble de la zone du Lantey. Aucune autorisation d'urbanisme ne peut être délivrée en l'état actuel.

Etudes disponibles

✓ **Schéma directeur d'assainissement et diagnostic des réseaux**

Etude réalisée en 2013/2014 par Réalité environnement qui met en évidence un volume important d'eaux claires parasites de temps sec en entrée de station. Un programme de travaux important est présenté :

- Remplacement de la lagune par un filtre planté de roseau
- Programme d'élimination des ECP (mise en séparatif et réhabilitation de collecteurs)

Des études complémentaires sur les modalités et le niveau de rejet d'un filtre planté de roseaux se sont avérées négatives. Etude d'une autre alternative.

✓ Etude diagnostic réalisée par EPTEAU

Le choix d'une liaison du Bourg de Passins vers la STEP de la Fouillouse est retenu (validation par le comité de pilotage du 28/05/2015). Le groupement EPTEAU/TEST INGENIERIE/IDE CONSULTANT est retenu fin 2015 pour étudier la faisabilité de cette opération.

Au 1er semestre 2016 : réalisation du diagnostic et métrologie.

Octobre 2016 : premier rendu de l'étude lors du comité de pilotage du 06/10/2016. La faisabilité est invalidée. Réorientation de l'étude vers la possibilité de raccorder le Bourg de Passins à la STEP des Avenières à condition de respecter un programme de travaux d'élimination des ECP.

Présentation de plusieurs scénari de raccordements possibles et chiffrage par Test Ingenierie. Choix d'un tracé tout gravitaire à affiner.

Programme d'action proposé pour ce système

Phase 1 – transit section aire d'accueil des gens du voyage vers relevage Lantey → **2018**

Coût total de l'opération : 400 000 €

Phase 2 - élimination des ECP Le Bois (Layat amont) → **2019**

Coût total de l'opération : 60 000 €

Phase 3 – transit du BSR village au stade (branchement aire gens du voyage en attente) → **2019**

Coût total de l'opération : 400 000 €

Phase 4 -élimination des ECP antennes de la salle des fêtes (Priorité 1) et des Bruyères (Priorité 2) → **2019**

Coût total de l'opération : 82 000 €

Phase 5 – transit de Lantey à Morestel → **2019**

Coût total de l'opération : 200 000 €

Phase 6 - élimination des ECP Layat aval (Priorité 2) → **2020**

Coût total de l'opération : 119 000 €

Phase 7 - élimination des ECP antenne château (Priorité 2) → **2021**

Coût total de l'opération : 153 000 €

Mr Olivier BONNARD, Maire de Creys-Mépieu et Président de la Communauté de Communes du Pays des Couleurs, rappelle que l'engagement de la CCPC a été repris au niveau de la futur Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné. Les communes qui supporteront une aire d'accueil des gens du voyage sur leur territoire, auront une aide de l'interco à travers le financement d'infrastructure ou d'équipement. Les équipements d'assainissement sont donc concernés par cette aide. La commune de Passins est concernée pour le transit de Passins village vers Natur'Net par rapport à l'aire d'accueil prévue sur son projet de PLU.

Actions n°5 : Actions complémentaires

Au-delà de l'horizon 2020 qui verra le transfert de compétence assainissement du SAPF vers la Communauté de Communes de Balcons du Dauphiné, des actions complémentaires sont déjà identifiées :

- Poursuite de l'amélioration de l'accessibilité, de l'entretien et de la connaissance du réseau (budget de fonctionnement)
- Réhabilitation de regards (identifiée pour un coût de 21 000 €),
- Réhabilitation du réseau à la Rolandière (Passins-Crevières) à coordonner avec le chantier envisagé de reprise de la conduite eau potable en provenance d'Iselet (coût 47 000 €)

- Etude diagnostic des systèmes des lagunes conservées (Chassins, Concharbin, Daleigneu et Mépieu) – 8000 € par lagune soit 32 000 €
- Renouvellement du patrimoine (1 à 2 % par an nécessitant un investissement annuel que l'on peut estimer entre 200 000 et 400 000 € par an).

II. Validation du schéma directeur d'assainissement

Suite à la présentation du schéma directeur d'assainissement à l'horizon 2020, Mr le Président demande au conseil syndical de se prononcer sur le programme des investissements proposé.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical :

- **ACTE** les décisions suivantes :

Action n°1 : Liaison Crevières/STEP de la Fouillouse

- Décision de réaliser les travaux
- Validation de l'ensemble des phases de l'opération
- Validation du planning prévisionnel
- Validation du financement par la commune

Action n°2 : Extension de réseau RD75 cheminement doux

- Décision de réaliser les travaux
- Validation du planning prévisionnel
- Validation du financement par la commune

Action n°3 : Réhabilitation de la lagune du Poulet

- Décision de réaliser les travaux
- Validation de l'ensemble des phases de l'opération
- Validation du planning prévisionnel
- Validation du financement par la commune

Action n°4 : Liaison Passins village/Natur'Net

- Demande de report de la décision
- Engagement d'une réflexion complémentaire

Action n° 5 : Actions complémentaires

- Demande de report de la décision
- Engagement d'une réflexion complémentaire

- **VALIDE** le programme des investissements 2017 et 2018,
- **DECIDE** d'inscrire les sommes correspondantes au BP 2017.

III. Extension de réseaux Arandon RD 1075/cheminement doux – validation du projet et choix du maître d'oeuvre

Mr le Président rappelle qu'il a été convenu avec la commune d'Arandon d'étudier la possibilité de coordonner le projet du syndicat de raccorder le quartier Est d'Arandon à l'assainissement collectif avec le projet de déplacement doux engagé par la commune d'Arandon.

L'étude de faisabilité a été confiée au cabinet ellipse. Le programme de travaux qui résulte a permis de fixer un montant prévisionnel du projet à 60 000 € HT (y compris maîtrise d'œuvre).

Mr le Président propose de valider ce projet pour une réalisation en 2017 et de signer avec le cabinet Ellipse un marché de maîtrise d'œuvre

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** le projet d'extension de réseau le long de la RD75 sous le cheminement doux,
- **ACCEPTE** l'offre du cabinet Ellipse pour un montant de 3 920 €,
- **AUTORISE** le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre.

IV. Fusion des communes de Passins et Arandon au 01/01/2017 – recomposition du comité syndical

Mr le Président rappelle que la fusion des communes de Passins et Arandon sera effective au 01/01/2017. Selon les statuts du syndicat, le nombre de délégués de la commune nouvelle (1840 habitants population DGF 2016) passera à 4.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical :

- **DEMANDE** à la commune nouvelle de désigner 4 délégués au syndicat d'assainissement de la Plaine de Faverges.

Après vérification auprès des services de la Sous-Préfecture, bureau du contrôle de légalité, si la commune nouvelle renouvelle la délégation des membres du bureau actuelle, les mandats pourront continuer, dans le cas contraire, le syndicat devra procéder à une réélection de son bureau.

V. Modification des emplois du syndicat

Mr le Président rappelle que le secrétariat du syndicat fonctionne actuellement avec 2 agents à temps non complet :

- 1 poste d'adjoint administratif à 8h hebdomadaires,
- 1 poste d'adjoint administratif à 8h hebdomadaires.

Il informe le comité qu'une des agents a demandé sa mutation vers la commune de Passins/Arandon où elle est déjà employée, à compter du 01/01/2017.

Il propose d'affecter une partie de son temps de travail soit 4h/semaine au second poste d'adjoint administratif.

Mr le Président propose de modifier le tableau des emplois comme suit :

- Suppression du premier poste d'adjoint administratif à 8h/hebdomadaires,
- Modification du second poste d'adjoint administratif – de 8h à 12h hebdomadaires.
- Maintien du budget salaire de 2016 pour 2017 pour permettre des heures supplémentaires, voir un nouvel emploi à temps non complet pour les heures manquantes.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical :

- **ACCEPTE** la modification du tableau des emplois,
- **DECIDE** de reconduire le budget salaires 2016 sur l'exercice 2017,
- **CHARGE** Mr le Président et Mr le Percepteur de l'exécution de la présente décision.

VI. Chèques cadeaux pour le personnel

Monsieur Olivier Bonnard, Maire de Creys propose que le personnel du Syndicat d'Assainissement puissent bénéficier de chèques cadeaux en fin d'année comme cela se fait dans d'autres collectivités.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré :

- **FIXE** le montant à 75 € par employé soit un total de 150 € pour l'ensemble du personnel,
- **DIT** que ces chèques cadeaux seront achetés à l'Association ACABRED (Association des Commerçants et Artisans de la Boucle du Rhône En Dauphiné).

* * *
* *
*

Après avoir épuisé l'ordre du jour, la séance est levée.